



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2020



DELIBERATIONS

CAHIER DES DELIBERATIONS– SOMMAIRE

2020

ANNEE	N°	Date CODIR	Sujet
2020	27-2020	10/02/2020	DM 1 BUDGET EPIC
2020	28-2020	10/02/2020	TARIFS SCOLAIRES
2020	29-2020	10/02/2020	TARIFS VISITES CONFERENCES
2020	30-2020	10/02/2020	MODIFICATION TARIFS MARCHE EXTRA 2020
2020	31-2020	10/02/2020	BILLETTERIE EXTRAVERTIES 2020
2020	32-2020	10/02/2020	TARIFS MARCHE MEDIEVALES 2020
2020	33-2020	10/02/2020	TARIFS MARCHE D'ÉTÉ 2020
2020	34-2020	10/02/2020	TARIFS DE LOCATION VELOS ELECTRIQUES
2020	35-2020	10/02/2020	ACTUALISATION TARIFS BOUTIQUE
2020	36-2020	10/02/2020	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2020	37-2020	08/06/2020	DM 2 BUDGET EPIC
2020	38-2020	08/06/2020	COMPTE FINANCIER 2019
2020	39-2020	08/06/2020	LA FIANCEE DE FAMAOSE
2020	40-2020	08/06/2020	CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
2020	41-2020	08/06/2020	CREATION DE BONS CADEAUX
2020	42-2020	30/09/2020	INSTALLATION CODIR
2020	43-2020	30/09/2020	ELECTION PRESIDENT
2020	44-2020	30/09/2020	ELECTION VICE-PRESIDENT
2020	45-2020	30/09/2020	DELEGATION D'ATTRIBUTION MAPA
2020	46-2020	30/09/2020	DELEGATION COMMERCIALES
2020	47-2020	30/09/2020	RENOUVELLEMENT DES REGIES
2020	48-2020	30/09/2020	DM 3 BUDGET EPIC
2020	49-2020	30/09/2020	ACTUALISATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE
2020	50-2020	30/09/2020	AVENANT A LA POLITIQUE PARTENARIALE 2019-2020
2020	51-2020	30/09/2020	POLITIQUE PARTENARIALE GROUPES 2020-2021
2020	52-2020	30/09/2020	ADHESION PARTENARIALE GROUPES 2020-2021
2020	53-2020	30/09/2020	AVENANT AUX TARIFS DE LA REGIE PUBLICITAIRE
2020	54-2020	10/12/2020	PRIMES DE FIN D'ANNEE
2020	55-2020	10/12/2020	DESIGNATION DELEGUEE CNAS
2020	56-2020	10/12/2020	INDEMNITE COMPTABLE PUBLIC
2020	57-2020	10/12/2020	TRANSITION ASSOCIATION
2020	58-2020	10/12/2020	DECISION MDIFICATIVE N°4
2020	59-2020	10/12/2020	DOB ET PLAN D'ACTIONS

Date de convocation : 04 février 2020 Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	L'an deux mille vingt, , le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE, président.																																																																																																		
• Abstention :																																																																																																			
Nombre de délégués votants : 13	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LETEURTRE</td><td>Claude</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>POURNY</td><td>Pascal</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCRET</td><td>Virginie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARY-ROUQUETTE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>FIOR</td><td>Françoise</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>RUL</td><td>Brigitte</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GRENIER</td><td>Sylvie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LEFEVRE</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	LETEURTRE	Claude			X		Titulaire	POURNY	Pascal			X		Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X	Titulaire	FIOR	Françoise	X			X	Suppléante	RUL	Brigitte		X			Suppléante	GRENIER	Sylvie		X			Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X
Collège des élus																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	LETEURTRE	Claude			X																																																																																														
Titulaire	POURNY	Pascal			X																																																																																														
Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X																																																																																													
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																													
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X																																																																																													
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																													
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X																																																																																													
Suppléante	RUL	Brigitte		X																																																																																															
Suppléante	GRENIER	Sylvie		X																																																																																															
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X																																																																																													
• Voix POUR : 13 • Voix CONTRE : 0																																																																																																			
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/02/2020 Affichée le : 20/02/2020	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LAPICHE</td><td>Charlotte</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X		Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann			X		Suppléant	BISSON	Delphine	X			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X																													
Collège des socioprofessionnels																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X																																																																																													
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																													
Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X																																																																																														
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	DUBOC	Yann			X																																																																																														
Suppléant	BISSON	Delphine	X			X																																																																																													
Suppléant	SAMSON	Gérard			X																																																																																														

Séance du 10 février 2020

Délibération n°27/2020

FINANCES – BUDGET OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE- EPIC 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°24 du 28/11/2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE-EPIC -2020

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
001		Déficit de fonctionnement reporté	5 429.61
604	011	Achat d'études et de prestations de services	-10 320.00
6218	012	Autre personnel extérieur	10 320.00
6233	011	Foires et expositions	570.39
023		Virement à la section d'investissement	2 000.00
TOTAL GENERAL			8 000.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
753	75	Reversement taxe de séjour	8 000.00
TOTAL GENERAL			8 000.00

Section d'investissement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
2051	20	Concessions, droits, brevets et licences	2 000.00
TOTAL GENERAL			2 000.00

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	2 000.00
TOTAL GENERAL			2 000.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER

TARIFS – MISE A JOUR DES MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS DE PRESTATIONS GROUPES

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la modification suivante : remplacement de la mention « scolaires » des tarifs des prestations groupes par la mention « jeune public (- de 18 ans) ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS



PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -

Date de convocation : 04 février 2020 Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	L'an deux mille vingt, le vingt février, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jacques DUCLOS, vice-président.																																																																																																		
Abstention : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LETEURTRE</td><td>Claude</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>POURNY</td><td>Pascal</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCRET</td><td>Virginie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARY-ROUQUETTE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>FIOR</td><td>Françoise</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>RUL</td><td>Brigitte</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GRENIER</td><td>Sylvie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LEFEVRE</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	LETEURTRE	Claude			X		Titulaire	POURNY	Pascal			X		Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X	Titulaire	FIOR	Françoise	X			X	Suppléante	RUL	Brigitte		X			Suppléante	GRENIER	Sylvie		X			Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X
Collège des élus																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	LETEURTRE	Claude			X																																																																																														
Titulaire	POURNY	Pascal			X																																																																																														
Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X																																																																																													
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																													
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X																																																																																													
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																													
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X																																																																																													
Suppléante	RUL	Brigitte		X																																																																																															
Suppléante	GRENIER	Sylvie		X																																																																																															
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X																																																																																													
- Voix POUR : 13 - Voix CONTRE : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LAPICHE</td><td>Charlotte</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X		Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann			X		Suppléant	BISSON	Delphine	X			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X																													
Collège des socioprofessionnels																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X																																																																																													
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																													
Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X																																																																																														
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	DUBOC	Yann			X																																																																																														
Suppléant	BISSON	Delphine	X			X																																																																																													
Suppléant	SAMSON	Gérard			X																																																																																														
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/02/2020 Affichée le : 20/02/2020																																																																																																			

FINANCES – TARIFS DES VISITES CONFERENCES

Pour cette année 2020, l'office de tourisme souhaite développer une proposition de visites commentées/guidées proposant un contenu plus spécialisé.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs suivants pour les visites dites « conférences » :

	Prix de vente public
Visites conférences - plein tarif	8 €
Visites conférences - tarif réduit (enfants de - de 16 ans)	5 €

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à mettre ces tarifs en application
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE DU CALVADOS

20 FEV. 2020

SECURIER -

TARIFS – MODIFICATION DES TARIFS DU MARCHÉ DES EXTRAVERTIES

Considérant l'extension du Marché des ExtraVerties sur 3 jours, il apparaît pertinent de créer une tarification spéciale afin d'encourager les exposants qui le souhaiteraient à participer à l'ensemble du marché.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC ODPF
- Vu la délibération 26-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la modification suivante des tarifs du Marché des ExtraVerties

	Prix de vente public
Restauration / stands boisson	
1 jour	50,00 €
2 jours	90,00 €
3 jours	120,00 €
Artisans / producteurs (5 m maximum)	
1 jour	30,00 €
2 jours	50,00 €
3 jours	70,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 février 2020**

Date de convocation :

04 février 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 13

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 13

• **Voix POUR : 13**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : 20/02/2020

Affichée le : 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le dix février, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jacques DUCLOS, vice-président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	LETEURTRE	Claude			X	
Titulaire	POURNY	Pascal			X	
Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X
Suppléante	RUL	Brigitte		X		
Suppléante	GRENIER	Sylvie		X		
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X

Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X	
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann			X	
Suppléant	BISSON	Delphine	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard			X	

TARIFS – TARIFS DE LA BILLETTERIE DU FESTIVAL DES EXTRAVERTIES 2020

Considérant le portage par l'EPIC Office de Tourisme, du festival des ExtraVerties et la nécessité de valider la tarification de la billetterie de l'évènement.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 24-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs de la billetterie des ExtraVerties édition 2020

	Prix de vente public
Activités découverte / initiation	1,00 €
Free Jump	3,00 €
Challenge Aventure (inscription)	5,00 €
Challenge Aventure (location de VTT)	10,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -

Date de convocation : 04 février 2020 Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	L'an deux mille vingt, le dix février, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jacques DUCLOS, vice-président.																																																																																																		
Abstention : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LETEURTRE</td><td>Claude</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>POURNY</td><td>Pascal</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCRET</td><td>Virginie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARY-ROUQUETTE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>FIOR</td><td>Françoise</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>RUL</td><td>Brigitte</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GRENIER</td><td>Sylvie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LEFEVRE</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	LETEURTRE	Claude			X		Titulaire	POURNY	Pascal			X		Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X	Titulaire	FIOR	Françoise	X			X	Suppléante	RUL	Brigitte		X			Suppléante	GRENIER	Sylvie		X			Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X
Collège des élus																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	LETEURTRE	Claude			X																																																																																														
Titulaire	POURNY	Pascal			X																																																																																														
Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X																																																																																													
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																													
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X																																																																																													
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																													
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X																																																																																													
Suppléante	RUL	Brigitte		X																																																																																															
Suppléante	GRENIER	Sylvie		X																																																																																															
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X																																																																																													
- Voix POUR : 13 - Voix CONTRE : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LAPICHE</td><td>Charlotte</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X		Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann			X		Suppléant	BISSON	Delphine	X			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X																													
Collège des socioprofessionnels																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X																																																																																													
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																													
Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X																																																																																														
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	DUBOC	Yann			X																																																																																														
Suppléant	BISSON	Delphine	X			X																																																																																													
Suppléant	SAMSON	Gérard			X																																																																																														
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/02/2020 Affichée le : 20/02/2020																																																																																																			

TARIFS – TARIFS DU MARCHÉ DES MÉDIÉVALES 2020

Considérant le portage par l'EPIC Office de Tourisme, du Marché des Médiévales de Falaise, il convient d'en définir la tarification des droits de place.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 24-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs des droits de place du Marché des Médiévales de Falaise 2020

	Prix de vente public
Artisans / fabricants / producteurs	
2 jours (4 mètres linéaires)	100,00 €
le mètre linéaire supplémentaire	10,00 €
Restauration / stands boisson	
2 jours (7 mètres linéaires)	250,00 €
le mètre linéaire supplémentaire	10,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -

TARIFS – TARIFS DES MARCHÉS D'ÉTÉ 2020

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise est l'organisateur de marchés d'été qui se dérouleront à Falaise durant la période estivale 2020.

Ces marchés auront un caractère payant et il convient d'en fixer le montant des droits de place.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 24-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs des droits de place des Marchés d'été 2020

	Prix de vente public
Tarif tout exposant	
Tarif unitaire pour 1 marché	15,00 €
Tarif pour participation à l'ensemble des marchés (5 éditions)	50,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS



PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -

Date de convocation : 04 février 2020 Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	L'an deux mille vingt, le dix février, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jacques DUCLOS, vice-président.																																																																																																		
• Abstention : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LETEURTRE</td><td>Claude</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>POURNY</td><td>Pascal</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCRET</td><td>Virginie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARY-ROUQUETTE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>FIOR</td><td>Françoise</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>RUL</td><td>Brigitte</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GRENIER</td><td>Sylvie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LEFEVRE</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	LETEURTRE	Claude			X		Titulaire	POURNY	Pascal			X		Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X	Titulaire	FIOR	Françoise	X			X	Suppléante	RUL	Brigitte		X			Suppléante	GRENIER	Sylvie		X			Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X
Collège des élus																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	LETEURTRE	Claude			X																																																																																														
Titulaire	POURNY	Pascal			X																																																																																														
Titulaire	DUCRET	Virginie	X			X																																																																																													
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																													
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X																																																																																													
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																													
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X																																																																																													
Suppléante	RUL	Brigitte		X																																																																																															
Suppléante	GRENIER	Sylvie		X																																																																																															
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X																																																																																													
• Voix POUR : 13 • Voix CONTRE : 0	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LAPICHE</td><td>Charlotte</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X		Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann			X		Suppléant	BISSON	Delphine	X			X	Suppléant	SAMSON	Gérard			X																													
Collège des socioprofessionnels																																																																																																			
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X																																																																																													
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																													
Titulaire	LAPICHE	Charlotte			X																																																																																														
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	DUBOC	Yann			X																																																																																														
Suppléant	BISSON	Delphine	X			X																																																																																													
Suppléant	SAMSON	Gérard			X																																																																																														
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/02/2020 Affichée le : 20/02/2020																																																																																																			

TARIFS – TARIFS DE LOCATION DE VÉLOS 2020

L'Office de Tourisme souhaite développer un service de location de vélos à titre expérimental pour l'été 2020.

Il convient d'en fixer les tarifs.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** les tarifs de location de vélos suivants

	Tarifs de location public HT demi-journée*	Tarifs de location public HT journée*
E-Bikes ECO (vélos électriques)	15 €	25 €
Vélo Junior 24 et 20 pces	9 €	13 €
Vélo Trekking	12 €	17 €
VTT disques	12 €	17 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS


PREFECTURE du CALVADOS
20 FEV. 2020
- COURRIER -

TARIFS – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE

Afin de proposer à la vente de nouveaux produits au sein de la boutique de l'office de tourisme, il convient d'en valider les tarifs.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC ODPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** les tarifs de nouveaux produits suivants pour la boutique :

Catégorie	Libellé des produits	Prix de vente publics HT
LIVRE	BD Guillaume	5,12 €
SOUVENIR	Boule à neige	8,25 €
SOUVENIR	Ecusson mt st michel - MODIFICATION TARIF	2,50 €
LIVRE	Guillaume ED.Gisserot	4,74 €
LIVRE	Histoire de Normandie ED.Gisserot	2,84 €
JOUEt	Jeux de 7 famille Médiévales ED.Gisserot	5,42 €
LIVRE	La Normandie ED.Gisserot	4,74 €
SOUVENIR	Médaille Château Guillaume le Conquérant	1,67 €
JOUEt	Mini puzzle Princesse	3,50 €
JOUEt	Tirelire vache	10,00 €
TOPO	Topo Roche d'Oëtre	8,33 €
TOPO	Topo Suisse Normande	8,33 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

J. DUCLOS -



ADMINISTRATIF – CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La relation avec la collectivité de tutelle nécessite la signature d'une convention dite « d'objectifs et de moyens » devant formaliser les missions confiées à l'office de tourisme et les ressources mises à disposition.

Cette étape est obligatoire *a minima* pour le versement de la subvention de fonctionnement.

La présente convention sera établie pour une durée d'un an renouvelable 2 fois (donc 3 ans maximum).

Elle fera l'objet d'un avenant annuel actualisant le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu les statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 24-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention d'objectifs et de moyens 2020 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Vice-Président
Jacques DUCLOS



PREFECTURE du CALVADOS
20 FEV. 2020
- COURRIER -



EXERCICE DE LA COMPETENCE TOURISME

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise - EPIC

Représenté par son Président, Claude LETEURTRE

d'une part,

La Communauté de communes du Pays de Falaise

Représentée par son Vice-Président, Jean-Philippe MESNIL

d'autre part

Préambule

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Falaise reconnaissent l'activité touristique comme une composante forte du développement du territoire notamment en tant que moteur d'attractivité et de développement économique.

Conformément à l'article L5214-16 du CGCT la Communauté de Communes du Pays de Falaise est compétente en matière de promotion du Tourisme. En vertu de l'article L 133-2 du Code du Tourisme, les élus ont choisi d'exercer cette compétence communautaire en s'appuyant sur un Office de Tourisme Intercommunal géré sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Cet Office de Tourisme doit être un l'outil principal de la politique de développement touristique communautaire.

Article 1 : objet de la convention

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement touristique, la Communauté de Communes du Pays de Falaise souhaite par la présente convention, définir les missions et les moyens confiés à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, ainsi que leurs modalités d'attribution.

Article 2 : cadre général et objectifs

La Communauté de Communes du Pays de Falaise est compétente en matière de promotion du tourisme et création d'un office de tourisme. Elle exerce également statutairement diverses compétences liées au Tourisme, notamment en matière d'animation, de gestion d'équipement, d'ingénierie ou encore d'entretien et d'aménagement de sentiers de randonnées.

PREFECTURE du CALVADOS

20 FEV. 2020

- COURRIER -

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a établi sa stratégie touristique dont l'Office de Tourisme du Pays de Falaise doit être l'un des acteurs majeurs.

A ce titre, l'action de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise s'inscrira dans le cadre de cette stratégie et notamment des enjeux de croissance identifiés à savoir :

- ✓ Lisibilité au sein de la Normandie
- ✓ Elargissement de la saison et des clientèles
- ✓ Augmentation des retombées économiques
- ✓ Gouvernance et mise en réseau

L'Office de Tourisme exercera ses missions dans ce cadre en veillant à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Être un outil fédérateur des partenaires du territoire
- ✓ Être le promoteur de la destination « Pays de Falaise »
- ✓ Être apporteur d'affaires pour le territoire

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise, en plus de ses missions de service public, a ainsi été particulièrement identifié comme un acteur essentiel de la promotion et de la commercialisation de l'offre du territoire.

Il œuvrera donc particulièrement pour la valorisation de l'offre touristique, le développement des retombées économiques sur le territoire du Pays de Falaise et fera en sorte d'accroître, par les services et prestations apportées, sa capacité d'autofinancement.

Article 3 : missions de l'office de tourisme

Conformément aux dispositions du Code du Tourisme (art. L133-3) et aux statuts de l'EPIC, les missions confiées à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise sont les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes
- assurer la promotion touristique du territoire, en coordination avec les organismes départementaux et régionaux du Tourisme,
- contribuer à la coordination des actions des différents acteurs de la vie touristique locale et animer les réseaux locaux.
- élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement touristique d'intérêt communautaire, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
- commercialiser des produits touristiques pour son compte ou celui de tiers. Il peut organiser la production et la valorisation de l'offre touristique locale, assurer sa promotion et sa mise sur le marché dans les conditions prévues par les articles L. 211-1 et suivants du code du tourisme,
- mettre en œuvre une stratégie marketing du tourisme pour l'ensemble du territoire,
- participer techniquement à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Falaise. Il est obligatoirement consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques (L.133-9 du Code du Tourisme),
- favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles française et étrangère, en particulier par la création de nouveaux produits,

- accroître les performances économiques de l'outil touristique,
- apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété et l'animation permanente du territoire,
- œuvrer en faveur de la qualité sur tous les thèmes qui lui sont confiés.

Article 4 : mise à disposition de moyens

Il est convenu que l'OT du Pays de Falaise mettra librement en œuvre les moyens nécessaires afin de remplir ses missions. Ce dernier devra toutefois informer et consulter pour avis la Communauté de Communes du Pays de Falaise concernant le recrutement de personnel pour des contrats d'une durée supérieure à 4 mois.

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées et définies dans la présente convention, l'Office de Tourisme du Pays de Falaise bénéficie de moyens apportés par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

4.1 Moyens matériels

La Communauté de Communes du Pays de Falaise met à la disposition de l'Office de Tourisme les locaux nécessaires à son activité et notamment :

- Un siège social constitué d'un ensemble de locaux situé Place Guillaume-le-Conquérant à Falaise
- Un bureau d'accueil situé à Pont-d'Ouilly (Halles)

Ainsi que le mobilier nécessaire au bon déroulement de ses missions.

L'Office de Tourisme (EPIC) sera réputé assurer, dans le cadre de ces mises à disposition et de l'exercice de ses missions, les charges incombant au locataire à savoir principalement la surveillance, la maintenance et l'entretien du matériel mis à disposition.

Les gros travaux seront assurés par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

4.2 Moyens humains

La Communauté de Communes du Pays de Falaise mettra à disposition de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise des agents qualifiés. Ces derniers feront l'objet de conventions de mise à disposition spécifiques.

En complément, l'Office de Tourisme bénéficiera selon les besoins de l'appui des services supports de la Communauté de Communes et plus particulièrement du service communication de la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans le cadre de la conception des principaux supports de communication touristiques à savoir principalement :

- ✓ sous format papier : le guide d'accueil, la brochure dédiée aux groupes, le guide des animations estivales
- ✓ sous format numérique : site Internet (architecture, encadrement technique et axes généraux de conception), cadres de communication sur les réseaux sociaux

4.3 Moyens financiers

La Communauté de Communes du Pays de Falaise fixe annuellement, dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier à l'EPIC.

Cette attribution sera votée en conseil communautaire après présentation au terme de chaque année civile d'une demande de subvention appuyée par le Budget Primitif de l'EPIC voté par le CODIR.

Il appartient à l'Office de Tourisme de développer des activités rémunératrices participant à son autofinancement, de rechercher des partenaires financiers autres que la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

4.4 Modalités

Les conditions de mise à disposition des moyens humain et financiers, et notamment le montant de la subvention de fonctionnement ainsi que la périodicité de versement, seront déterminées de façon annuelle.

Elles feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

4.5 Remboursement à la Communauté de Communes

Dans le cadre de la mise à disposition de moyens par la Communauté de Communes du Pays de Falaise, l'Office de Tourisme du Pays de Falaise devra rembourser à la collectivité les frais de fonctionnement qui pourraient être pris en charge par cette dernière.

Sont ainsi concernés, notamment :

- Les frais correspondants aux personnels mis à disposition (traitement, cotisations...)
- Les frais de personnels ressources intervenant pour le compte de la collectivité (communication, comptabilité...)
- Les frais de fonctionnement courant des bâtiments mis à disposition à savoir principalement les fluides

Article 8 : rapport annuel

L'Office de Tourisme transmettra annuellement à la Communauté de Communes, à l'occasion adopté par le CODIR.

Ce compte financier sera accompagné du rapport d'activité de la structure.

Article 9 : assurances

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il devra souscrire tous les contrats d'assurance de façon à ce que la Communauté de Communes du Pays de Falaise ne puisse en aucun cas être inquiétée. Il devra justifier, à chaque demande de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, l'existence d'une police d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

Article 10 : durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an, renouvelable 2 ans.

Fait à Falaise le

**Pour la Communauté de Communes du Pays de
Falaise
Le Vice-Président
Jean-Philippe MESNIL**

**Pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
Le Président
Claude LETEURTRE**

Séance du 8 juin 2020

Délibération n° 37 /2020

FINANCES – BUDGET OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE- EPIC 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°24 du 28/11/2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE-EPIC -2020

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
6257	011	Réceptions	-20.00
658	65	Charges diverses de gestion courante	20.00
TOTAL GENERAL			0.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Claude LETEURTRE

PREFECTURE DE L'ORNE
18 JUIN 2020
- COURRIER



Date de convocation :	L'an deux mille vingt, le huit juin, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE, président.					
Nombre de membres en exercice : 20						
Nombre de délégués présents : 14						
• Abstention : 0						
Nombre de délégués votants : 14						
• Voix POUR : 14						
• Voix CONTRE :						
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en						
Préfecture le : 18/6/2020						
Affichée le : 18/6/2020						

Séance du 8 juin 2020

Délibération n° 38/2020

FINANCES – COMPTE FINANCIER 2019**Le Comité de Direction**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°12-2019 du 06/06/2019 adoptant le budget primitif 2019 ;
- Considérant la première période d'exercice effectif de l'EPIC du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019
- Considérant la présentation faite par le Directeur de l'EPIC ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier 2019 dont la synthèse est la suivante

Section d'investissement	Montants 2019
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde	0,00
Report N-1	0,00
Résultat au 31/12/ 19 de la section	0,00

Section d'exploitation	Montants 2019
Recettes	57 158,61
Dépenses	62 588,22
Solde	-5 429,61
Report N-1	0,00
Résultat au 31/12/ 19 de la section	-5 429,61

- **PREND ACTE** du report du résultat sur le Budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Claude LETEURTRE

PREFECTURE DU CALVADOS

18 JUIN 2020

- COURRIER -



Date de convocation :	L'an deux mille vingt, le huit juin, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE, président.																																																																																																																																																																								
Nombre de membres en exercice : 20																																																																																																																																																																									
Nombre de délégués présents : 14																																																																																																																																																																									
• Abstention : 0																																																																																																																																																																									
Nombre de délégués votants : 14																																																																																																																																																																									
• Voix POUR : 14																																																																																																																																																																									
• Voix CONTRE :																																																																																																																																																																									
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18/6/2020 Affichée le : 18/6/2020	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LETEURTRE</td><td>Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>POURNY</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCRET</td><td>Virginie</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARY-ROUQUETTE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>FIOR</td><td>Françoise</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>RUL</td><td>Brigitte</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GRENIER</td><td>Sylvie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LEFEVRE</td><td>Pascal</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table> <table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LAPICHE</td><td>Charlotte</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	LETEURTRE	Claude	X			X	Titulaire	POURNY	Pascal	X			X	Titulaire	DUCRET	Virginie			X		Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie			X		Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X	Titulaire	FIOR	Françoise	X			X	Suppléante	RUL	Brigitte			X		Suppléante	GRENIER	Sylvie	X			X	Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark			X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	LAPICHE	Charlotte	X			X	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	Suppléant	BISSON	Delphine			X		Suppléant	SAMSON	Gérard			X	
Collège des élus																																																																																																																																																																									
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																																																																																																			
Titulaire	LETEURTRE	Claude	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	POURNY	Pascal	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	DUCRET	Virginie			X																																																																																																																																																																				
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie			X																																																																																																																																																																				
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X																																																																																																																																																																			
Suppléante	RUL	Brigitte			X																																																																																																																																																																				
Suppléante	GRENIER	Sylvie	X			X																																																																																																																																																																			
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X																																																																																																																																																																			
Collège des socioprofessionnels																																																																																																																																																																									
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																																																																																																			
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	HOFMAN	Mark			X																																																																																																																																																																				
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	LAPICHE	Charlotte	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																																																																																																			
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X																																																																																																																																																																			
Suppléant	BISSON	Delphine			X																																																																																																																																																																				
Suppléant	SAMSON	Gérard			X																																																																																																																																																																				

Séance du 8 juin 2020

Délibération n° 39/2020

ANIMATIONS - SPECTACLE SON ET LUMIERE « LA FIANCEE DE FALAISE – LE RETOUR A LA PAIX »

Après le succès de l'édition 2019, une nouvelle version du spectacle son et lumière « La Fiancée de Falaise » devait être proposée à l'été 2020.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020.

Compte tenu de la situation sanitaire, et afin de mettre en œuvre le spectacle dans les meilleures conditions possibles, il est préférable de repousser cet événement à l'été 2021.

Des frais ont toutefois été engagés en 2020 et le marché avec la société de production fera l'objet d'un avenant.

Il convient également, pour finaliser les demandes de subventions, d'autoriser leur sollicitation par délibération.

Plan de Financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants TTC	Financeurs	Montants
SPECTACLE	92 000,00 €	EUROPE (LEADER)	30 000,00 €
COMMUNICATION	14 000,00 €	REGION	20 000,00 €
SECURITE / LOGISTIQUE	4 000,00 €	SPONSORING	5 000,00 €
SACEM	3 000,00 €	Part locale	58 000,00 €
TOTAL	113 000,00 €	TOTAL	113 000,00 €

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°22-2019 du 28/11/2019 adoptant le plan d'actions 2020
- Vu la délibération n°24-2019 du 28/11/2019 adoptant le budget primitif 2020 ;
- Considérant le contexte sanitaire de l'année 2020
- Considérant la présentation faite par le Directeur de l'EPIC ;

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le report du spectacle « La Fiancée de Falaise » en 2021
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

18 JUIN 2020

- COURRIER -

Le Président
Claude LETEURTRE

Séance du 8 juin 2020

Délibération n° 40/2020

FINANCES – AUTORISATION D'OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Le directeur de l'établissement public industriel et commercial dispose de par la loi de nombreuses attributions, sous l'autorité et le contrôle du Président : il est en effet le représentant légal de l'EPIC ainsi que l'Ordonnateur.

Une ligne de trésorerie a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels ou saisonniers résultant des éventuels décalages entre les recettes et les dépenses.

Pour prévenir d'un éventuel besoin en matière de trésorerie pour l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de Falaise, il est demandé au Comité de Direction de délibérer pour un montant maximum disponible de 100 000 €.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu les statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 24-2019 du 28/11/2019 adoptant le Budget Primitif 2020 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Claude LETEURTRE

PREFECTURE du Calvados

18 JUIN 2020

- COURR

Date de convocation :	L'an deux mille vingt, le huit juin, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE, président.						
Nombre de membres en exercice : 20							
Nombre de délégués présents : 14							
• Abstention : 0							
Nombre de délégués votants : 14							
• Voix POUR : 14							
• Voix CONTRE :							
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18/6/2020 Affichée le : 18/6/2020							

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	LETEURTRE	Claude	X			X
Titulaire	POURNY	Pascal	X			X
Titulaire	DUCRET	Virginie			X	
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie			X	
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Titulaire	MARY-ROUQUETTE	Valérie	X			X
Titulaire	FIOR	Françoise	X			X
Suppléante	RUL	Brigitte			X	
Suppléante	GRENIER	Sylvie	X			X
Suppléant	LEFEVRE	Pascal	X			X

Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark			X	
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	LAPICHE	Charlotte	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	BISSON	Delphine			X	
Suppléant	SAMSON	Gérard			X	

Séance du 8 juin 2020

Délibération n° 41/2020

FINANCES – CREATION DE BONS CADEAUX

Afin de stimuler la consommation touristique sur le territoire, il est proposé au CODIR de valider la création de bons cadeaux au nom de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise.

Ces bons auront une valeur de 5 et/ou 10 € et pourront être distribués dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme et notamment à l'occasion du jeu concours « En Quête de Normandie » mis en place pour la saison 2020.

Ils seront utilisables uniquement chez les partenaires de l'office de Tourisme (adhérents) qui seront préalablement listés.

Les partenaires concernés seront remboursés des sommes correspondantes, sur présentation des bons.

Le Comité de Direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu les statuts de l'EPIC OTPF
- Vu la délibération 24-2019 du 28/11/2019 adoptant le Budget Primitif 2020 de l'EPIC
- Considérant l'utilité de stimuler la consommation touristique du territoire

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la création de bons cadeaux d'une valeur de 5 et/ou 10 € au nom de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Claude LETEURTRE

PREFECTURE du CALVADOS

18 JUIN 2020

- COURRIER -



Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• Abstention : 0

Nombre de délégués

votants : 15

• Voix POUR : 15

• Voix CONTRE : 0

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : 06 OCT. 2020

Affichée le : 06 OCT. 2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence du doyen de l'assemblée Monsieur Jean-Claude LEROUX.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – INSTALLATION DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction

- Vu la délibération n°12-2019 du 7 février 2019 du conseil communautaire créant l'EPIC et validant ses statuts
- Vu la délibération n° 83-2020 du 8 septembre 2020 du conseil communautaire désignant les membres du collège des élus
- Vu l'arrêté n° 2020-AG-26 du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise désignant les membres du collège des socio-professionnels

➤ **DECLARE** installé le Comité de Direction ainsi composé :

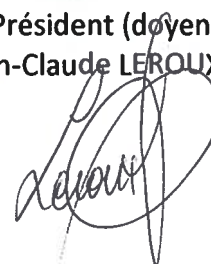
Collège des élus

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
MESNIL	Jean-Philippe	GALLET	Jean-Louis
GUIBOUT	Maryvonne	LECOQ	André
GARIGUE	Jacques	MAUNOURY	Maryvonne
MARTIN	Béatrice		
DAGORN	Grégoire		
ALLENO	Delphine		
COURVALET	Samuel		
GASNIER	Jean-Marie		
LEROUX	Jean-Claude		

Collège des socio-professionnels

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
DUCLOS	Jacques	SAMSON	Gérard
HOFMAN	Mark	DELAY	Charlotte
PLESSARD	Jean-Marc		
BISSON	Delphine		
JULIENNE	Valérie		
DUBOC	Yann		

Le Président (doyen)
Jean-Claude LEROUX



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 15

• **Voix POUR : 15**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : **06 OCT. 2020**

Affichée le : **06 OCT. 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence du doyen de l'assemblée Monsieur Jean-Claude LEROUX.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – ELECTION DU PRESIDENT

Le Comité de direction

- Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme
- Vu la délibération n°12-2019 du 7 février 2019 du conseil communautaire établissant un EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Vu les statuts de l'EPIC et en particulier l'article 3.2
- Considérant qu'il convient d'élire un Président

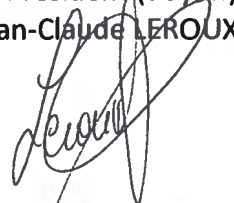
➤ **PROCEDE** à l'élection du Président de l'EPIC

- Se porte candidat(e) (s) à l'élection :
 - Monsieur Jean-Philippe MESNIL
- **Au premier tour** : à l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres votants présents	15
Blancs et Nuls	0
Suffrages exprimés	15
Résultat	Monsieur Jean-Philippe MESNIL obtient 15 voix

➤ **Est élu Président du Comité de Direction, Monsieur Jean-Philippe Mesnil**

Le Président (doyen)
Jean-Claude LEROUX



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en
exercice : 20

Nombre de délégués
présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués
votants : 15

• **Voix POUR : 15**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire
compte tenu de la
transmission en

Préfecture le : , 06 OCT. 2020

Affichée le : 06 OCT. 2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Le Comité de direction

- Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme
- Vu la délibération n°12-2019 du 7 février 2019 du conseil communautaire établissant un EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Vu les statuts de l'EPIC et en particulier l'article 3.2
- Considérant qu'il convient d'élire un Vice-Président

➤ **PROCEDE** à l'élection du Vice-Président de l'EPIC

- Se porte candidate à l'élection :
 - Madame MARTIN Béatrice
- **Au premier tour** : à l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres votants présents	15
Blancs et Nuls	0
Suffrages exprimés	15
Résultat	Madame Béatrice MARTIN obtient 15 voix

➤ **Est élu Vice-Présidente du Comité de Direction, Madame Béatrice MARTIN**

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 15

• **Voix POUR : 15**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : 06 OCT. 2020

Affichée le : 06 OCT. 2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – DELEGATION D'ATTRIBUTION
--

Le directeur assure le fonctionnement de l'EPIC sous l'autorité du Président. Il en est le représentant légal, l'ordonnateur des dépenses et en assure la gestion financière et administrative.

L'article R 2221-24 du CGCT dispose que le Comité de direction peut donner délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée.

Cette délégation permet de fluidifier la passation des marchés courants et d'accélérer les procédures.

Le Comité de direction

- Vu le CGCT et notamment les articles R 2221-23 et R 2221-24
 - Considérant l'intérêt pour l'EPIC d'accorder la délégation au directeur de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services pouvant être passés selon la procédure adaptée
- **DECIDE** d'accorder au Directeur de l'EPIC la délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés relevant de la procédure adaptée.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation : 25 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 20	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
	Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Nombre de délégués votants : 15	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
	Suppléante	LECOQ	André	X			
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
	Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 06/10/2020 Affichée le : : 06/10/2020	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – DELEGATIONS COMMERCIALES

L'activité de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise inclut de nombreuses prestations commerciales lui permettant d'assurer une partie de son financement de façon autonome et développer des actions de promotion et de commercialisation.

Les activités commerciales propres à l'Office de Tourisme peuvent nécessiter une certaine réactivité au regard des événements, des opportunités ou de négociations particulières, dans le cadre de la vente de prestations pour les groupes par exemple.

En tant qu'ordonnateur et représentant légal de l'EPIC, le Directeur apparaît comme compétent pour pouvoir répondre aux nécessités de l'activité commerciale de l'Office de Tourisme, par délégation et au nom du Comité de Direction.

Le Comité de direction

- Considérant l'activité commerciale de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
 - Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
 - Vu l'article R.2221-22 et suivants du CGCT
 - Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC ODPF
- **DECIDE** d'accorder au Directeur de l'EPIC la délégation relative aux activités commerciales de l'Office de Tourisme comprenant :
- La création et fixation des tarifs des articles et prestations vendus dans les boutiques des BIT dans la limite plancher du prix d'achat HT, sans plafond de coefficient multiplicateur à la vente
 - La création et fixation des tarifs de toutes les prestations commerciales de l'Office de Tourisme (visites, droits de place, billetteries, régies publicitaires...)
 - Dans le cadre de la revente de prestations l'application de commissions dont le taux est fixé entre 0 et 30 %
 - Dans le cadre de la revente de prestations l'application de marges commerciales dont le taux est fixé entre 0 et 30 %
 - L'application de frais de dossier compris entre 0 et 15 € HT
 - L'application de remises commerciales sur l'ensemble des prestations commercialisées et des articles vendus en boutique
 - La signature de toute convention commerciale ou de collaboration avec des prestataires ou organismes institutionnels
- **PRECISE** que les prix de vente fixés dans le cadre de cette délégation ne pourront être inférieurs aux coûts d'achat des prestations ou produits ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 15

• **Voix POUR : 15**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : 06/10/2020

Affichée le : 06/10/2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – RENOUVELLEMENT DES REGIES

Le Comité de direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2221-18 et suivant ;
- Vu la délibération n°06-2019 du 11/03/2019 créant les régies de l'EPIC ;
- Vu la délibération n°21-2019 du 28/11/2019 modifiant les régies de recettes
- Vu les statuts de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de Falaise

➤ **DECIDE** de renouveler les régies établies pour le fonctionnement de l'EPIC à savoir :

○ **Régies de recettes :**

- Ventes de la boutique
- Animations
- Billetterie
- Droit de place des marchés
- Prestations de services
- Prestations commerciales

○ **Régie d'avances :**

- Remboursement des opérations de la régie de recettes
- Achats de petit matériel, équipements, fournitures et denrées alimentaires
- Billetterie
- Frais de mission et de restauration
- Frais d'affranchissement
- Outils de communication

➤ **PRECISE** que ces régies :

- Sont déclinables en sous-régies selon des modalités identiques pour les Bureaux d'Information établies hors siège social ;
- Sont délocalisables en fonction de la tenue d'évènements extérieurs ;
- Intègrent les comptes de tiers

➤ **AUTORISE** le Directeur à réaliser toute modification utile au fonctionnement de ces régies selon l'activité de l'EPIC

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation : 25 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 18	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
	Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
	Suppléante	LECOQ	André	X			
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Nombre de délégués votants : 15	Collège des socioprofessionnels						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			
• Voix POUR : 15 • Voix CONTRE : 0							
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 06 OCT. 2020 Affichée le : 06 OCT. 2020							

EPIC – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Comité de direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°24 du 28/11/2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au budget OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE-EPIC -2020

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
6037	011	Variation de stocks de marchandises	2 850.00 €
604	011	Achat d'études et de prestations de services	- 2 850.00 €
TOTAL GENERAL			0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Département du Calvados EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise	Délibération du Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial du 30 septembre 2020
--	--

Date de convocation : 25 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.							
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 18		Collège des élus						
		Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
		Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
		Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
		Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
		Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
		Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
		Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
		Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X	
	Suppléante	LECOQ	André	X				
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X				
	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	
Nombre de délégués votants : 15	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X			
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X				
	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	
• Voix POUR : 15 • Voix CONTRE : 0	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X			
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X				
	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 06 OCT. 2020 Affichée le : 06 OCT. 2020	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X			
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X				
	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	

EPIC – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE**Le Comité de direction**

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération n°14-2019 de l'EPIC
- Vu la délibération n°34-2020 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** les tarifs suivants

PRODUITS BOUTIQUE

Catégorie	Libellé des produits	Prix vente HT	Date d'application
SOUVENIR	Ardoise peinte	11,20 €	26/06/2020
LIVRE	BD Le Secret de Guillaume	12,29 €	26/06/2020
PRODUITS DU TERROIR	Café mélange guillaume	5,00 €	26/06/2020
PRODUITS DU TERROIR	Cidre coffret de 3 bouteille	8,40 €	26/06/2020
PRODUITS DU TERROIR	Cidre la fiancée de Falaise	3,80 €	26/06/2020
PRODUITS DU TERROIR	Coffret de 6 bières	15,20 €	26/06/2020
LIVRE	Falaise autrefois 1900 1960	23,15 €	26/06/2020
LIVRE	Falaise itinéraires insolites	9,45 €	26/06/2020
LIVRE	Histoire de la 1ère DB polonaise	22,68 €	26/06/2020
PRODUITS DU TERROIR	Mignonnette de Calvados 5cl 10 ans	6,40 €	26/06/2020
LIVRE	Pays de Falaise 39/45	18,90 €	26/06/2020
TOPO	Topo equestre	9,45 €	26/06/2020
TOPO	Topo Pays de Falaise	9,45 €	26/06/2020
PORTE CLE	3d vache, dream, plouc	3,92 €	26/06/2020
SOUVENIR	Décapsuleur gougoule	4,00 €	26/06/2020
SOUVENIR	Dessous de plat	4,80 €	26/06/2020
LIVRE	French cooking	2,94 €	26/06/2020
MAGNET	Magnet enseigne Dday	4,00 €	26/06/2020
SOUVENIR	Parapluie	15,92 €	26/06/2020
SOUVENIR	Planche à découper	5,60 €	26/06/2020
SOUVENIR	Poncho heula	3,00 €	26/06/2020

Catégorie	Libellé des produits	Prix vente HT	Date d'application
SOUVENIR	Sac Marché normand	10,40 €	26/06/2020
SOUVENIR	Thermos heula	16,00 €	26/06/2020
SOUVENIR	Torchette à lunette	4,00 €	26/06/2020
TOPO	Topo VTT	4,73 €	27/06/2020
SOUVENIR	Jeep métal	22,40 €	25/07/2020
PRODUITS DU TERROIR	Vin blanc - Auxerrois	9,76 €	05/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Vin rouge - Pinot gris	10,00 €	05/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Calvados Bouteille 35cl 10 ans	19,20 €	06/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Calvados Bouteille 70 cl 10 ans	30,40 €	06/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Gelée ou confiture	5,20 €	12/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Miel au safran	6,40 €	12/08/2020
LIVRE	Voyage en Suisse Normande Médiévale T3	23,15 €	13/08/2020
LIVRE	Voyage en Suisse Normande Médiévale T4	20,79 €	13/08/2020
LIVRE	A Table avec Guillaume	9,45 €	14/08/2020
LIVRE	A short history of Falaise	11,34 €	15/08/2020
LIVRE	The Canadians at Falaise	11,34 €	15/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Vinaigre au safran 200 ml	6,40 €	23/08/2020
PRODUITS DU TERROIR	Vinaigre au safran 250 ml	8,80 €	23/08/2020
SOUVENIR	Ardoise peinte chevalier	14,40 €	24/08/2020
SOUVENIR	Chevalier en étain	65,00 €	25/08/2020
LIVRE	Contes spéciaux de Normandie	12,29 €	25/08/2020
LIVRE	Eglise st gervais	4,04 €	25/08/2020
LIVRE	Eglise st laurent	4,06 €	25/08/2020
LIVRE	Le Mystère de la Tour grise	20,32 €	25/08/2020
LIVRE	Livret pédagogique	0,47 €	25/08/2020
SOUVENIR	Soldat WWII articulé	4,80 €	25/08/2020
SOUVENIR	Soldat wwii peint	3,80 €	25/08/2020
SOUVENIR	Sous bock office	2,40 €	25/08/2020
TOPO	Topo escalade	5,00 €	25/08/2020

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

	Tarifs de location publics TTC demi-journée*	Tarifs de location public TTC journée**	Application
E-Bikes ECO (vélos électriques)	18 €	30 €	01/06/2020

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs
- **PRECISE** que ces tarifs sont valables rétroactivement à date de leur application
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 15

• **Voix POUR : 15**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : **06 OCT. 2020**

Affichée le : **06 OCT. 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – AVENANT A LA POLITIQUE PARTENARIALE 2019-2020

Durant la période de confinement-déconfinement, l'Office de Tourisme a été très présent et a maintenu son activité à travers le développement d'actions de promotion, d'animation et d'accompagnement.

Malgré une haute saison globalement satisfaisante les prestataires ont été mis à mal dans leur activité.

Dans la mesure où la cotisation partenariale 2020 n'avait pas encore été facturée, et afin de faire un geste en direction des partenaires, il est proposé au CODIR que cette cotisation soit facturée mais fasse l'objet d'une remise de 50 %.

Le Comité de direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'application d'une réduction de 50 % sur les tarifs des adhésions partenaires 2020.
- **Autorise** Monsieur le Directeur à appliquer cette réduction de tarifs
- **Autorise** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation : 25 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 18	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
	Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
	Suppléante	LECOQ	André	X			
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
	Collège des socioprofessionnels						
• Voix POUR : 10 • Voix CONTRE : 0	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			
	Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 06/10/2020 Affichée le : 06/10/2020						

EPIC – ADHESION PARTENARIALE 2021

Le Comité de direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** les tarifs de l'adhésion partenariale 2021 tels que suivant :

TARIFS DES ADHESIONS PARTENAIRES – 2021	
Catégories	Prix de vente public TTC
HÉBERGEMENT	
Hébergement toutes catégories	90 €
CULTURE ET LOISIRS	
Musées	110 €
Base de loisirs, centres aquatiques, golfs	160 €
Autres activités touristiques et culturelles	70 €
ACTIVITÉS COMMERCIALES	
Location de salle	160 €
Restaurants (+brasserie, restauration rapide)	130 €
Commerces alimentaires, de bouche, produits du terroir, débits de boisson	80 €
Autres entreprises et services	100 €
Autres commerces et artisans	35 €
rubrique supplémentaire	25 €
Remise première adhésion / première année d'activité	- 50 % du prix HT

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs et à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 30 septembre 2020**

Date de convocation :

25 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 18

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 10

• **Voix POUR : 10**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le : 06/10/2020

Affichée le : 06/10/2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			
Titulaire	BISSON	Delphine	X			
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			
Titulaire	DUBOC	Yann	X			
Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

EPIC – TARIF DE L'ADHESION PARTENARIALE GROUPES 2020-2021

L'adhésion au partenariat « groupes » offre la possibilité aux partenaires de bénéficier des actions de l'Office en matière de commercialisation en direction cette cible.

Pour la période 2019-2020, les principales actions de démarchage et de promotion ont été effectuées.

Compte tenu du contexte lié au COVID et les nombreuses annulations de réservations, il est proposé au CODIR d'adopter des mesures spéciales pour la période 2020-2021.

Le Comité de direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'application des mesures suivantes concernant l'adhésion au partenariat « groupes »
 - Gratuité aux anciens adhérents 2019-2020 pour la période 2020-2021
 - Maintien du tarif 2019-2020 pour les nouveaux adhérents 2020-2021 soit un prix de vente public de 200 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer ces tarifs et à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Département du Calvados EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise	Délibération du Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial du 30 septembre 2020
--	--

Date de convocation : 25 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 30 septembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 18	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
	Titulaire	ALLENO	Delphine	X			X
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X			X
	Suppléante	LECOQ	André	X			
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X			
	Collège des socioprofessionnels						
• Voix POUR : 10 • Voix CONTRE : 0	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			
	Suppléant	SAMSON	Gérard		X		
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			
	Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en						
Préfecture le : 06 OCT. 2020							
Affichée le : 06 OCT. 2020							

EPIC – AVENANT AUX TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES 2020

En 2020, l'Office de Tourisme a proposé des espaces publicitaires dans ses deux publications principales : le guide touristique (édité à 20 000 exemplaires) et le guide de l'été (12 000 ex.).

Seul le guide touristique a bien été édité mais avec une diffusion réduite du fait notamment de l'annulation des bourses d'échange entre offices de tourisme.

Dans ces conditions, on peut estimer que la visibilité promise aux souscripteurs de la régie publicitaire n'a pas été à la hauteur des espérances. Il faut en outre considérer qu'une forte proportion de ces clients sont des prestataires du territoire, qui adhèrent au dispositif partenarial classique et/ou « groupes ».

Il est donc proposé au CODIR, à titre exceptionnel de ne pas facturer les insertions publicitaires du guide touristique 2020.

Le Comité de direction

- Vu l'article L 133-3 et suivants du Code du Tourisme
- Vu l'article R.2221-35 et suivants du CGCT
- Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC OTPF
- Vu les arrêtés de l'EPIC n°2019 – 1 et 2019 - 7
- Vu la délibération 14-2019 de l'EPIC

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'application à titre exceptionnel de la gratuité aux clients des insertions publicitaires du guide touristique 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à appliquer cette mesure et à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation : 3 décembre 2020	L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.																																																																						
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MESNIL</td><td>Jean-Philippe</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DAGORN</td><td>Grégoire</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>ALLENO</td><td>Delphine</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARTIN</td><td>Béatrice</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>COURVALLET</td><td>Samuel</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X	Titulaire	ALLENO	Delphine			X		Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X			Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
	Collège des élus																																																																						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X																																																																
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X																																																																
	Titulaire	ALLENO	Delphine			X																																																																	
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X																																																																
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X																																																																		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X																																																																			
• Abstention : 0	<table><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GALLET</td><td>Jean-Louis</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>LECOQ</td><td>André</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>MAUNOURY</td><td>Maryvonne</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X			Suppléante	LECOQ	André	X			X	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X																																											
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																	
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X																																																																			
Suppléante	LECOQ	André	X			X																																																																	
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X																																																																		
Nombre de délégués votants : 13	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>DELAY</td><td>Charlotte</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark			X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann		X			Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X
Collège des socioprofessionnels																																																																							
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																	
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																	
Titulaire	HOFMAN	Mark			X																																																																		
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																	
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X																																																																	
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																	
Titulaire	DUBOC	Yann		X																																																																			
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X																																																																	
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X																																																																	
• Voix POUR : 13 • Voix CONTRE : 0																																																																							
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17/12/2020 Affichée le : 17/12/2020																																																																							

EPIC – VERSEMENT D'UNE PRIME DE FIN D'ANNEE AUX SALARIES DE L'EPIC

L'EPIC a la possibilité de verser, à titre exceptionnel, des gratifications de fin d'année à ses salariés éligibles.

Les agents publics mis à disposition ne sont pas concernés par cette mesure.

Cette disposition était en vigueur les années précédentes dans le cadre associatif, et avait été renouvelée au titre de l'année 2019 pour les salariés de statut privé.

Pour 2020, son montant a été indexé à des objectifs commerciaux propres à chaque salarié. Ces derniers n'ont toutefois pas pu être atteints à cause du contexte sanitaire, malgré des débuts encourageants.

Compte tenu de l'investissement des salariés de l'EPIC durant les périodes de confinement il est proposé de maintenir le versement de ces primes à un niveau équivalent à 2019.

Le Comité de Direction

- Vu le Code du Tourisme
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Vu la Convention Collective Nationale des Offices de Tourisme

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année aux salariés contractuels de l'EPIC
- **FIXE** les modalités suivantes :
 - 1000 euros bruts à la responsable accueil et au chargé de promotion
 - 221,94 euros au Directeur
 - Le versement sera effectué lors de la paye de novembre - décembre
- **DEMANDE** l'inscription des montants correspondant au budget de l'EPIC
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation : 3 décembre 2020	L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.																																																																																																		
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MESNIL</td><td>Jean-Philippe</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DAGORN</td><td>Grégoire</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>ALLENO</td><td>Delphine</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARTIN</td><td>Béatrice</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>COURVALLET</td><td>Samuel</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GALLET</td><td>Jean-Louis</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>LECOQ</td><td>André</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>MAUNOURY</td><td>Maryvonne</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>	Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X	Titulaire	ALLENO	Delphine			X		Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X			Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X			Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X			Suppléante	LECOQ	André	X			X	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X	
	Collège des élus																																																																																																		
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																												
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X																																																																																												
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X																																																																																												
	Titulaire	ALLENO	Delphine			X																																																																																													
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X																																																																																												
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																												
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X																																																																																														
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																												
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X																																																																																														
	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X																																																																																												
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X																																																																																														
Suppléante	LECOQ	André	X			X																																																																																													
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X																																																																																														
• Abstention : 0																																																																																																			
Nombre de délégués votants : 13																																																																																																			
	<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>DELAY</td><td>Charlotte</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr></table>	Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X	Titulaire	HOFMAN	Mark			X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	Titulaire	DUBOC	Yann		X			Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X																												
	Collège des socioprofessionnels																																																																																																		
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																													
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X																																																																																													
Titulaire	HOFMAN	Mark			X																																																																																														
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																													
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X																																																																																													
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X																																																																																													
Titulaire	DUBOC	Yann		X																																																																																															
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X																																																																																													
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X																																																																																													
• Voix POUR : 13																																																																																																			
• Voix CONTRE : 0																																																																																																			
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17/12/2020 Affichée le : 17/12/2020																																																																																																			

RH – DESIGNATION D'UN (E) DÉLÉGUÉ(E) AUPRES DU CNAS

L'Office e Tourisme est adhérent du Comité National d'Action sociale.

Cette adhésion permet d'apporter aux agents et salariés des organismes publics des avantages divers dans différents domaines de la vie quotidienne, en échange d'une cotisation annuelle fixée par salarié.

L'adhésion implique la désignation de deux délégués : 1 pour le collège administratif et 1 pour le collège des élus.

Il convient de désigner un (e) délégué (e) représentant(e) des élus auprès du CNAS.

Le Comité de Direction

- Vu la délibération 17-2019 validant l'adhésion au CNAS
- Considérant la nécessité de désigner un délégué représentant des élus
- Considérant la candidature de Madame Béatrice MARTIN

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Béatrice MARTIN, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise au sein du CNAS.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation : 3 décembre 2020	L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 13	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
	Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
Nombre de délégués votants : 13	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
	Suppléante	LECOQ	André	X			X
	Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X	
	Collège des socioprofessionnels						
• Voix POUR : 13 • Voix CONTRE : 0	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
	Titulaire	HOFMAN	Mark			X	
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
	Titulaire	DUBOC	Yann		X		
	Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X
	Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/12/2020 Affichée le 17/12/2020						

FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE BUDGET AU COMPTABLE PUBLIC POUR 2020

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative notamment aux prestations de conseil et d'assistance des comptables centralisateurs du Trésor en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;
- Vu la loi de finances 2020, et notamment la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux
- Vu la délibération 05/2019 portant désignation du comptable public de l'EPIC
- Considérant que l'EPIC demandera le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations d'analyse budgétaire, de mise en œuvre des réglementations,

Après en avoir délibéré,

➤ DECIDE

- D'accorder l'indemnité de budget selon les montants en vigueur,
- Que cette indemnité soit versée à Madame Annie LAUR, receveur pour la Communauté de communes du Pays de Falaise, désignée comme comptable public de l'EPIC
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225

➤ AUTORISE Monsieur le Directeur ou son représentant délégué à signer tout document utile relatif à cette affaire

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation :

3 décembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 13

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 13

• **Voix POUR : 13**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le 17/12/2020

Affichée le 17/12/2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
Suppléante	LECOQ	André	X			X
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X	
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark			X	
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann		X		
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X

FINANCES – TRANSITION AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE »

Crée administrativement en mars 2019, l'EPIC n'a démarré son fonctionnement qu'à partir du 1^{er} octobre, date à laquelle les contrats de travail des salariés ont été transférés.

Après cette date, la structure a toutefois connu une période de transition et plusieurs étapes de mise au point administrative avec notamment le transfert de contrats de prestations ou encore la mise en service progressive des régies en parallèle de l'installation d'un logiciel de caisse.

Durant cette période, l'EPIC et l'association ont coexisté, et cette dernière a continué à prendre en charge financièrement diverses opérations en dépenses comme en recettes.

A l'issue de la clôture des comptes de l'association et de la production de son bilan, il convient d'engager la reprise comptable de ces opérations avec la cession des actifs et passifs correspondant à cette période, relevant normalement de l'EPIC.

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Falaise n°12-2019 du 7 février 2019 portant création de l'EPIC
- Vu la délibération de l'EPIC 11/2019 portant création du budget de l'EPIC
- Considérant la coexistence de l'EPIC et de l'association « Office de Tourisme du Pays de Falaise » après le 1^{er} octobre 2019
- Considérant le bilan comptable de l'association pour l'exercice 2019

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les opérations de transitions entre l'EPIC et l'association « office de tourisme »
- La reprise des actifs et passifs
 - Le rachat du stock boutique au 30 septembre 2019
 - Le transfert du mobilier pour l'euro symbolique
 - Le solde des congés payés des 2 salariés au 30/09/2019
 - La reprise du résultat

Passif (à reverser par l'EPIC)		Actif (à encaisser par l'EPIC)	
Achats et dettes fournisseurs / clients	14 785, 62 €	Créances clients	1 168, 61 €
Stock de l'association	7 879, 19 €	Solde des congés payés (2 salariés)	7 495, 32 €
Mobilier	1, 00 €		
TOTAL à reverser par l'EPIC	22 665, 81 €	TOTAL à encaisser par l'EPIC	8 663, 93 €

Résultat = - 4 268, 19 €

➤ **AUTORISE** l'inscription des sommes au budget de l'EPIC

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur ou son représentant et le comptable public à signer tout document utile relatif à cette affaire

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation :
3 décembre 2020

Nombre de membres en
exercice : 20

Nombre de délégués
présents : 13

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués
votants : 13

• **Voix POUR : 13**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le 17/12/2020

Affichée le 17/12/2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
Suppléante	LECOQ	André	X			X
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X	
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark			X	
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann		X		
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X

FINANCES – BUDGET OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE- EPIC 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Comité de Direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°24 du 28/11/2019 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°4 suivante relative au budget OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE-EPIC -2020

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
002		Déficit de fonctionnement reporté	4 269.00
607	011	Achat de marchandises	3 227.00
6287	011	Remboursement de frais	- 2 000.00
658	65	Charges diverses de gestion courante	2 000.00
TOTAL GENERAL			7 496.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
64198	013	Autres remboursements	7 496.00
TOTAL GENERAL			7 496.00

- **AUTORISE** Monsieur le Directeur ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 10 décembre 2020**

Date de convocation :

3 décembre 2020

Nombre de membres en

exercice : 20

Nombre de délégués

présents : 13

• **Abstention : 0**

Nombre de délégués

votants : 10

• **Voix POUR : 10**

• **Voix CONTRE : 0**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la

transmission en

Préfecture le 17/12/2020

Affichée le 17/12/2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X
Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
Suppléante	LECOQ	André	X			
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X	
Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques	X			X
Titulaire	HOFMAN	Mark			X	
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X
Titulaire	DUBOC	Yann		X		
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			
Suppléant	DELAY	Charlotte	X			

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Après présentation par le Directeur :

- Des cadres budgétaires de l'EPIC
- Des cadres d'intervention de l'EPIC
- Des axes stratégiques de l'EPIC
- Du programme d'actions 2021

Le Comité de Direction

- Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement de l'EPIC
- Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire et le plan d'actions 2021
- Vu le Code du Tourisme et notamment l'article R133 – 10 et suivants
- Vu le Code Générale des Collectivités et notamment l'article R.2221-18 et suivants

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2021
- **VALIDE** les axes et le programme d'actions 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL





ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

CAHIER DES ARRETES– SOMMAIRE

2020

ANNEE	N°	Date	Sujet
2020	8	18/06/2020	Mandataire supplémentaire pour la régie recettes

Arrêté n° 2020-8 portant nomination de mandataire supplémentaire, de façon temporaire, pour la régie et sous-régie de recettes pour les activités de l'EPIC

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu les arrêtés n° 2019-1 et n°2019-7, instituant une régie de recettes pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise;

Vu l'arrêté 2019-3 en date du 01/10/2019, portant nomination du régisseur, du régisseur suppléant et des mandataires de la régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n° 2019-6 en date du 15/11/2019, portant création d'une sous-régie de recettes (Pont d'Ouilly) pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 16/06/2020 ;

Vu l'avis conforme du suppléant en date du 16/06/2020 ;

Vu l'avis conforme des mandataires supplémentaires en date du 16/06/2020

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/06/2020;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Mme Laurie TARDIVEL est nommée mandataire supplémentaire de la régie de recettes et de la sous-régie de recettes avec pour mission d'appliquer, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de recettes, exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Le mandataire supplémentaire est nommé uniquement pour la période suivante :

- du 22 juin au 31 août 2020

ARTICLE 3 – Le mandataire supplémentaire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie de recettes, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal ;

ARTICLE 4 – Les recettes doivent être encaissées selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 5 – Le mandataire supplémentaire est dispensé de cautionnement. Il n'est pas responsable personnellement et pécuniairement des opérations qu'il exécute.

ARTICLE 6 - Le mandataire supplémentaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité ;

ARTICLE 7 - Le mandataire supplémentaire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21/04/2006

FAIT à Falaise, le 18/06/2020

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI
5 Place G. Le Comte
DU PAYS DE FALAISE - EPIC
OFFICE DE TOURISME

Le mandataire
« Vu pour acceptation »
Ophélie DELA COUR

Vu pour acceptation

Certifié exécutoire le 25 juin 2020
Transmission en Préfecture le 25 juin 2020

Le régisseur
Agnès MONNIER
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le mandataire
« vu pour acceptation »
Jérémy BISCHOFF

Vu pour acceptation

Le suppléant
Natacha ARMAND
« vu pour acceptation »

Le mandataire supplémentaire
« vu pour acceptation »
Laurie TARDIVEL

Vu pour acceptation

Tardivel



DECISIONS

CAHIER DES DECISIONS– SOMMAIRE

2020

ANNEE	N°	Date	Sujet
2020	D-2020-1	16/07/2020	EPIC actualisation articles et tarifs
2020	D-2020-2	13/10/2020	Nouveaux tarifs visites historiques et familiales
2020	D-2020-3	18/12/2020	Tarif livre R CHAPUIS



Décision n° 2020-1 portant actualisation des articles et tarifs de l'EPIC OFFICE DE TOURISME

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération n°15-2019 du 30 septembre 2019 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

Vu les délibérations 14-2019 du 30 septembre 2019, et 35-2020 du 10 février 2020 portant sur les tarifs de la boutique.

Vu la délibération 34-2020 du 10 février 2020 portant sur les tarifs de location de vélos électriques

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté des modifications dans le catalogue d'articles vendus dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise

ARTICLE 2 – Les modifications détaillées dans la présente décision sont les suivantes :

- Intégration de nouveaux articles et tarifs pour la boutique
- Modification des tarifs de location de vélos électriques

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet à partir du 1^{er} juin 2020

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 01/07/2020

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5-Place G. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **15 JUIL. 2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **16 JUIL. 2020**

PREFECTURE du CALVADOS

16 JUIL. 2020

- COURRIER -

**Décision n° 2020- 1 portant actualisation des articles et tarifs de l'EPIC OFFICE
DE TOURISME**

PRODUITS BOUTIQUE

Catégorie	Libellé des produits	Prix de vente publics HT
PORTE CLE	3D Vache, Dream, Plouc	3,92 €
SOUVENIR	Bouteille isotherme	16,00 €
SOUVENIR	Cape de pluie	3,00 €
SOUVENIR	Décapsuleur gougoule	4,00 €
SOUVENIR	Dessous de plat	4,80 €
LIVRE	French cooking	2,94 €
SOUVENIR	Magnet enseigne Dday	4,00 €
SOUVENIR	Paprapluie	15,92 €
SOUVENIR	Planche à découper	5,60 €
SOUVENIR	Sac Marché normand	10,40 €
TOPO	Topoguide VTT	4,73 €
SOUVENIR	Torchette à lunette	4,00 €

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

	Tarifs de location publics TTC - demi-journée*	Tarifs de location public TTC - journée*
E-Bikes ECO (vélos électriques)	18 €	30 €

Décision n° 2020-2 – Nouveaux tarifs : visites historiques et familiales

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC

Vu la délibération n°46-2020 du 30 septembre 2020 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté un complément aux prestations de billetterie vendues par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de sa régie de recettes et de dépenses

ARTICLE 2 – Sont intégrés les tarifs suivants :

Visites historiques et familiales

	Prix de vente public TTC
Adultes	7 €
Enfants (moins de 16 ans)	3 €

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet immédiatement

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 13/10/2020

Le Directeur de l'EPIC

Si *Le Directeur*
Slim HANACHI

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 14/10/2020
Et de sa transmission en Préfecture le 14/10/2020

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

Décision n° 2020-3 – Nouveaux tarifs : boutique

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC

Vu la délibération n°46-2020 du 30 septembre 2020 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté un complément à liste des produits vendus par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de sa régie de recettes et de dépenses

ARTICLE 2 – Sont intégrés les tarifs suivants :

	Prix de vente public HT
Livre – « Bienvenue chez moi »	9,48 €

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet à la date du 18 décembre 2020.

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 18/12/2020

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Le Directeur
Slim HANACHI

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 21/12/2020
Et de sa transmission en Préfecture le 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-852664374-20201218-D_2020_3-AU

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place S. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018